

SÉANCE Extraordinaire

Consultation publique

Règlement #239 article 59 amendant le règlement de zonage #194 de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Règlement #240 amendant le règlement #195 de lotissement de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Règlement #241 amendant le plan d'urbanisme #193 de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

6 avril 2010

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le 6 avril 2010 à 19 h 00 à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers M. Christian Morrissette, Mme Sylvie Gélinas, Mme Marie-Soleil Anger, M. Étienne Veilleux sous la présidence de M. Gilles Marchand, maire.

Absents les conseillers M. Luc Pelletier et M. Luc Richard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lise Setlakwe ainsi que l'inspecteur en bâtiment M. Normand Champagne étaient également présents.

10-04-104

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, M. Gilles Marchand ouvre la session à 19 h 02.

10-04-105

CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

10-04-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Sylvie Gélinas, appuyée par M. Christian Morrissette, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la présente séance. De dispenser la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Fermeture de la consultation publique
5. Levée de la session

10-04-107

FERMETURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que personne ne s'est présentée pendant la période allouée pour la consultation publique;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sylvie Gélinas,

Appuyée par Mme Marie-Soleil Anger,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la fermeture de la consultation publique.

10-04-108

LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Étienne Veilleux, il est unanimement résolu de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h 27 heures.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Gilles Marchand
Maire

Mme Lise Setlakwe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gilles Marchand, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.